CONDITIONS SANITAIRES D'ACCES

LE PORT DU MASQUE

EST OBLIGATOIRE

- **En intérieur**.
- **En extérieur :** quand les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes ne peuvent pas être respectées.

Remarque : depuis le 21 Juillet, le masque est obligatoire dans l'Hérault (comme dans de plus en plus de départements touristiques). Donc à l'extérieur du camping, notamment dans les villes et villages (même en extérieur), nous devons tous porter le masque.

N'EST PAS OBLIGATOIRE

- Sur la plage.
- Dans les zones de baignade (Piscines, Balnéo, Toboggans…).
- Dans les espaces naturels (les Orpellieres, arrière-pays, Réserves Naturelles).

LE PASS SANITAIRE

EST OBLIGATOIRE

- **Pour les majeurs (18ans et plus), le jour de l'arrivée au camping**
  - Il ne sera plus nécessaire de le présenter ensuite dans le camping.
  - Ni aux bars, ni aux restaurants, ni aux espaces aquatiques.
  - Même si vous sortez du camping entre-temps.
- **Pour les visiteurs et les invités.**

POUR ETRE VALIDE LE PASS SANITAIRE

doit remplir UNE de ces 3 conditions :

1. VACCINATION COMPLETE soit :

- 1 semaine après la 2ème injection pour les vaccins à double injection.
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection.
- 1 semaine après 1 injection chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid.

Remarque : Si le délai est plus court, un Test est nécessaire.

2. TEST RT-PCR ou antigénique NEGATIF de moins de 72h

- Il n'est pas possible de le réaliser sur le camping, uniquement en pharmacie, laboratoire, ou centre de tests (en France ou à l'étranger).
- La présence d'un QR Code sur le résultat n'est pas obligatoire.
- Les Auto Tests vendus en pharmacie ou sur internet ne sont pas valables.
- La validité est de 72h (24h aux frontières -> le même test est donc valable si vous venez directement).

3. TEST ou certificat RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19

- Datant d'au moins 12 jours et de moins de 6 mois.
- Depuis le 10 juillet 2021, un test antigénique positif n'est plus valable.